

Division des Examens et Concours

Bureau des sujets

DEC4

2023-2024

Affaire suivie par :

Stéphanie GIMEL

Cheffe de bureau

Affaire suivie par :

Catherine LARGEAU

Tél : 03 83 86 20 43

Mél : ce.dec4-sujets.examensup@ac-nancy-
metz.fr

Référence : DEC4/SG/CL

9 rue des Brice – CS 30013

54035 Nancy Cedex

Nancy, le 21/11/2023

Le recteur de la région académique Grand
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames, Messieurs les recteurs
d'académie

Circulaire nationale d'organisation des épreuves de spécialité : EGH, STC & STS – ESAE du
baccalauréat technologique de la série Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
(STHR) – **Session 2024**

Références :

- Arrêté du 11 mars 2015 portant organisation et horaires des enseignements des classes de seconde, de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR).
- Épreuve de grand oral à compter de la session 2024 : Note de service du 26-9-2023 – MENE2323117N qui modifie les notes de services du 27 juillet 2021 relatives à l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale.
- Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) à compter de la session 2024 de l'examen du baccalauréat : note de service du 26-9-2023 – MENE2323020N

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'académie de NANCY-METZ est chargée, pour la session 2024, de définir les modalités d'organisation des épreuves nationales d'enseignement de spécialité :

- Écrite d'économie et gestion hôtelière ;
 - Écrites et pratiques de STC – STS et ESAE ;
- du baccalauréat technologique de la série Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR).

Sommaire :

Partie I – Calendrier

Partie II – Préconisations relatives au déroulement des épreuves pratiques STC et STS

Partie III – Sujets et matières d'œuvre

Partie IV – Notation

Annexe 1 – Définition des épreuves

Annexe 2 – Estimation des coûts de matières d'œuvre

Partie I – Calendrier des épreuves

I – Calendrier des épreuves de spécialité du baccalauréat STHR :

- Économie et Gestion Hôtelière (EGH)
- Sciences et technologies culinaires et des services – Enseignement scientifique – Alimentation Environnement (STC-STs-ESAE)

Épreuves	Horaires (heure locale)			
	Métropole	Antilles – Guyane	Mayotte	La Réunion
Économie et gestion hôtelière (EGH)	19 juin 2024 14h à 18h	19 juin 2024 8h à 12h	19 juin 2024 14h à 18h (Heure de Paris)	19 juin 2024 14h à 18h (Heure de Paris)
Sciences et technologies culinaires et des services – Enseignement scientifique – Alimentation Environnement (STC-STs-ESAE)				
Sciences et technologies des services (STS) <i>Épreuve écrite et pratique</i>	Les 20 et 21 juin 2024 et du 24 au 26 juin 2024 (5 jours)			
Sciences et technologies culinaires (STC) <i>Épreuve écrite et pratique</i>	Les 20 et 21 juin 2024 et du 24 au 26 juin 2024 (5 jours)			
Grand oral	Période conseillée : à partir du 27 juin			

La Polynésie dispose d'un calendrier spécifique.

Les sujets d'EGH utilisés lors de la session 2023 sont mis à disposition sur le site national de ressources accessible à l'adresse ci-dessous (session normale et session de remplacement) :

<http://www.hotellerie-restauration.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique464>

Partie II – Préconisations sur le déroulement des épreuves STC et STS

II.1 - À propos de la banque de sujets STC et STS

Les sujets de l'épreuve de Sciences et technologies culinaires et des services – ESAE font partie d'une banque nationale. **Les sujets de ces épreuves sont à ramasser** (énoncé et préparation des élèves) à chaque fin d'épreuve par les examinateurs **pour être détruits par le chef de centre**. Il est rappelé que la diffusion et l'utilisation en classe des sujets ne sont pas autorisées.

Le chef de centre doit s'assurer de la non-diffusion et de la destruction des sujets dans leur intégralité après les épreuves.

Chaque année, pour assurer la préparation de ces épreuves, l'académie de Nancy-Metz met à disposition des équipes pédagogiques, sur le site national de ressources, deux sujets d'examen issus de la banque nationale de sujets. Ces sujets sont accessibles à l'adresse : <http://www.hotellerie-restauration.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique464>

➤ Point particulier sur les candidats en situation de handicap pour les épreuves pratiques :

Pour les épreuves de STS et STC, il est préférable de convoquer les candidats en situation de handicap bénéficiant d'aménagements d'épreuves, notamment d'un tiers-temps, les après-midis. Pour les autres aménagements d'épreuves, chaque académie ou centre mettra en place l'organisation qu'elle jugera la plus adéquate afin de garantir le bon déroulement des épreuves.

II.2 – Partie pratique de l'épreuve pratique de STS

Selon l'organisation académique ou interacadémique retenue, chaque centre d'examen a connaissance des jours et demi-journées de passage des candidats. Chaque centre dispose des consignes concernant les matériels et matières d'œuvre nécessaires au déroulement des épreuves. Il est impératif de respecter ces consignes.

Un candidat réalise son épreuve pratique en passant trois ateliers. Pour chaque atelier, en fonction du sujet, le candidat est invité à mettre en œuvre une ou plusieurs capacité(s). En fin d'épreuve, les évaluateurs remplissent conjointement une et une seule grille d'évaluation par candidat.

L'organisation décrite ci-dessous est définie pour 6 candidats par demi-journée. Le déroulement de l'épreuve est organisé en deux vagues successives de 3 candidats. En fonction de ses contraintes matérielles et de ses locaux, le centre d'examen peut reproduire l'organisation proposée plusieurs fois. L'évaluation est réalisée par une commission composée de 3 professeurs qui enseignent les STS (pour 2 vagues de 3 candidats, soit 6 candidats par demi-journée et par unité de locaux).

II.2.1 - Organisation conseillée pour une matinée avec une salle consacrée aux STS

Horaires	Mise en place de la première vague de 3 candidats																
	Mise en place des locaux pour le sujet du matin selon les indications données par la fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires.																
7h45	Appel des candidats, émargement des feuilles de présence et vérification des tenues et du matériel des candidats. Tirage au sort des numéros des candidats. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
7h55	Les 3 premiers candidats entrent dans la salle d'examen STS pour la partie écrite de l'épreuve de STS. Cette salle est, adjacente ou située, dans le plateau technique de STS (voir point II.2.3).																
<u>Partie écrite</u> 8h à 9h	Les 3 candidats présents composent sur le sujet de la partie écrite de l'épreuve de STS, défini par le planning national, et rendent leur feuille d'examen aux surveillants à la fin de l'heure.																
<u>Partie pratique</u> 9h à 9h30	Les 3 candidats entrent dans la salle aménagée pour la partie pratique de l'épreuve de STS selon le tableau ci-dessous. Ils disposent de 30 minutes pour prendre connaissance du sujet de la partie pratique, des matériels disponibles et des matières d'œuvre pour chacun des ateliers.																
9h30 à 11h00	<table border="1"><thead><tr><th>Passages :</th><th>Atelier 1</th><th>Atelier 2</th><th>Atelier 3</th></tr></thead><tbody><tr><td>09h30 – 10h00</td><td>Candidat 1</td><td>Candidat 2</td><td>Candidat 3</td></tr><tr><td>10h00 – 10h30</td><td>Candidat 3</td><td>Candidat 1</td><td>Candidat 2</td></tr><tr><td>10h30 – 11h00</td><td>Candidat 2</td><td>Candidat 3</td><td>Candidat 1</td></tr></tbody></table>	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	09h30 – 10h00	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	10h00 – 10h30	Candidat 3	Candidat 1	Candidat 2	10h30 – 11h00	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 1
Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3														
09h30 – 10h00	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3														
10h00 – 10h30	Candidat 3	Candidat 1	Candidat 2														
10h30 – 11h00	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 1														
11h00	Sortie des 3 premiers candidats qui ne doivent pas communiquer avec les candidats de la vague suivante. Les examinateurs remettent, éventuellement, l'atelier en état.																
Horaires	Mise en place de la deuxième vague de 3 candidats																
9h45	Appel des candidats, émargement des feuilles et vérification des tenues et du matériel des candidats. Tirage au sort des numéros des candidats. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
10h	Les 3 candidats entrent dans la salle d'examen STS pour la partie écrite. Cette salle est adjacente ou est située dans le plateau technique de STS.																
<u>Partie écrite</u> 10h à 11h	Les 3 candidats composent sur la partie écrite de l'épreuve de STS et rendent leur feuille d'examen aux surveillants.																

<u>Partie pratique</u> 11h à 11h30	Les 3 candidats entrent dans la salle aménagée pour la partie pratique de l'épreuve de STS selon le tableau ci-dessous. Ils disposent de 30 minutes pour prendre connaissance du sujet de la partie pratique, des matériels disponibles et des matières d'œuvre pour chacun des ateliers.																
11h30 à 13h00	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Passages :</th> <th>Atelier 1</th> <th>Atelier 2</th> <th>Atelier 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11h30 – 12h00</td> <td>Candidat 4</td> <td>Candidat 5</td> <td>Candidat 6</td> </tr> <tr> <td>12h00 – 12h30</td> <td>Candidat 6</td> <td>Candidat 4</td> <td>Candidat 5</td> </tr> <tr> <td>12h30 – 13h00</td> <td>Candidat 5</td> <td>Candidat 6</td> <td>Candidat 4</td> </tr> </tbody> </table>	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	11h30 – 12h00	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6	12h00 – 12h30	Candidat 6	Candidat 4	Candidat 5	12h30 – 13h00	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 4
Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3														
11h30 – 12h00	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6														
12h00 – 12h30	Candidat 6	Candidat 4	Candidat 5														
12h30 – 13h00	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 4														
13h00	Sortie de la deuxième vague de 3 candidats. Fin d'utilisation du sujet du matin.																

II.2.2 - Organisation conseillée pour un après-midi avec une salle consacrée aux STS

Horaires	Mise en place de la première vague de 3 candidats																
Mise en place des locaux pour le sujet du soir selon les indications données par la fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvre nécessaires.																	
12h45	Appel des candidats, émargement des feuilles de présence et vérification des tenues et du matériel des candidats. Tirage au sort des numéros des candidats. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
12h55	Les 3 premiers candidats entrent dans la salle d'examen STS pour la partie écrite de l'épreuve de STS. Cette salle est, adjacente ou située, dans le plateau technique de STS (voir point II.2.3).																
<u>Partie écrite</u> 13h à 14h	Les 3 candidats présents composent sur le sujet de la partie écrite de l'épreuve de STS, défini par le planning national, et rendent leur feuille d'examen aux surveillants en fin d'heure.																
<u>Partie pratique</u> 14h à 14h30	Les 3 candidats entrent dans la salle aménagée pour la partie pratique de l'épreuve de STS selon le tableau ci-dessous. Ils disposent de 30 minutes pour prendre connaissance du sujet de la partie pratique, des matériels disponibles et des matières d'œuvre pour chacun des ateliers.																
14h30 à 16h00	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Passages :</th> <th>Atelier 1</th> <th>Atelier 2</th> <th>Atelier 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>14h30 – 15h00</td> <td>Candidat 1</td> <td>Candidat 2</td> <td>Candidat 3</td> </tr> <tr> <td>15h00 – 15h30</td> <td>Candidat 3</td> <td>Candidat 1</td> <td>Candidat 2</td> </tr> <tr> <td>15h30 – 16h00</td> <td>Candidat 2</td> <td>Candidat 3</td> <td>Candidat 1</td> </tr> </tbody> </table>	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	14h30 – 15h00	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	15h00 – 15h30	Candidat 3	Candidat 1	Candidat 2	15h30 – 16h00	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 1
Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3														
14h30 – 15h00	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3														
15h00 – 15h30	Candidat 3	Candidat 1	Candidat 2														
15h30 – 16h00	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 1														
16h00	Sortie des 3 premiers candidats qui ne doivent pas communiquer avec les candidats de la vague suivante. Les examinateurs remettent, éventuellement, l'atelier en état.																

Horaires	Mise en place de la deuxième vague de 3 candidats																
14h45	Appel des candidats, émargement des feuilles et vérification des tenues et du matériel des candidats. Tirage au sort des numéros des candidats. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
14h55	Les 3 candidats entrent dans la salle d'examen STS pour la partie écrite. Cette salle est adjacente ou est située dans le plateau technique de STS.																
<u>Partie écrite</u> 15h00 à 16h00	Les 3 candidats composent sur la partie écrite de l'épreuve de STS et rendent leur feuille d'examen aux surveillants.																
<u>Partie pratique</u> 16h00 à 16h30	Les 3 candidats entrent dans la salle aménagée pour la partie pratique de l'épreuve de STS selon le tableau ci-dessous. Ils disposent de 30 minutes pour prendre connaissance du sujet de la partie pratique, des matériels disponibles et des matières d'œuvre pour chacun des ateliers.																
16h30 à 18h00	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Passages :</th> <th>Atelier 1</th> <th>Atelier 2</th> <th>Atelier 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16h30 – 17h00</td> <td>Candidat 4</td> <td>Candidat 5</td> <td>Candidat 6</td> </tr> <tr> <td>17h00 – 17h30</td> <td>Candidat 6</td> <td>Candidat 4</td> <td>Candidat 5</td> </tr> <tr> <td>17h30 – 18h00</td> <td>Candidat 5</td> <td>Candidat 6</td> <td>Candidat 4</td> </tr> </tbody> </table>	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	16h30 – 17h00	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6	17h00 – 17h30	Candidat 6	Candidat 4	Candidat 5	17h30 – 18h00	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 4
Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3														
16h30 – 17h00	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6														
17h00 – 17h30	Candidat 6	Candidat 4	Candidat 5														
17h30 – 18h00	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 4														
18h00	Sortie de la deuxième vague de 3 candidats. Fin de l'utilisation du sujet du soir.																

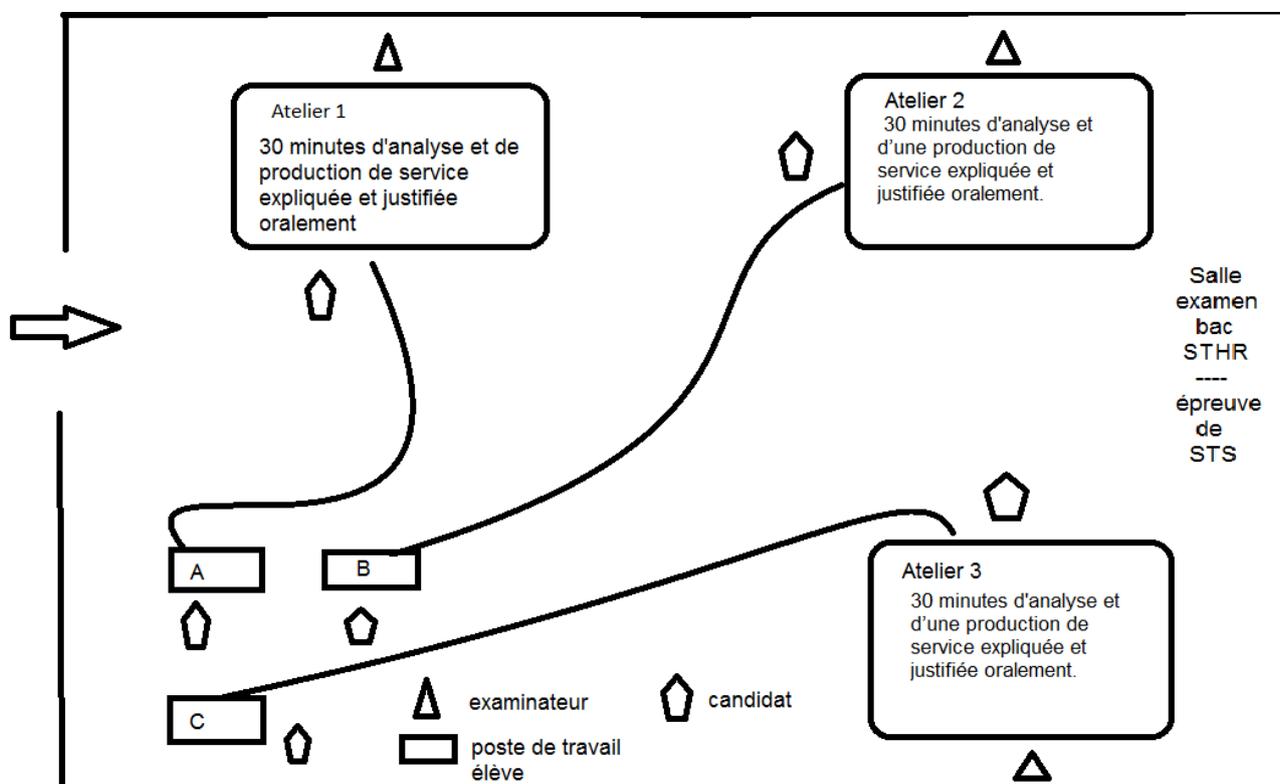
II.2.3 - Configuration spécifique de la salle d'examen STS

➤ Aménagement des locaux : Les locaux seront aménagés de façon à offrir, dans la même salle ou dans deux salles communicantes (ou très proches lorsqu'il s'agit de locaux spécifiques d'hébergement), l'organisation suivante :

- Un pôle de 3 places assises où les 3 candidats, vont découvrir le sujet de la partie pratique de l'épreuve de STS, pouvoir se déplacer sans communiquer entre eux sous la surveillance des examinateurs pour prendre connaissance des matériels et matières d'œuvre disponibles dans les ateliers ;
- Trois ateliers permettant un face à face candidat – examinateur tels que décrits dans la fiche « **matériels et matières d'œuvre** » du sujet de la demi-journée.

Après le passage du candidat, les examinateurs remettent l'atelier en état avant le passage du candidat suivant.

➤ Schéma d'ensemble



🔍 Points de vigilance :

- L'organisation retenue nécessite qu'aucun candidat ne sorte des locaux en cours d'épreuve. Il faut veiller à ce qu'aucun candidat ne puisse croiser d'autres candidats de la même demi-journée ;
- Les énoncés des sujets et les préparations des candidats sont à ramasser en fin d'épreuve par les examinateurs pour destruction sous l'autorité du chef de centre.

II.3 – Partie pratique de l'épreuve de STC

Selon l'organisation académique ou interacadémique retenue, chaque centre d'examen a connaissance des jours et demi-journées de passage des candidats.

Chaque centre dispose des consignes concernant les matériels et matières d'œuvre nécessaires au déroulement des épreuves. Il est impératif de respecter ces consignes. Ces consignes n'ont pas vocation à être diffusés aux enseignants sauf s'ils participent à la mise en place de l'épreuve.

En fin d'épreuve, l'évaluateur remplit une et une seule grille d'évaluation par candidat.

Cette organisation est définie pour 6 candidats par demi-journée. Elle est préconisée afin de permettre le passage de 12 candidats par jour. En fonction des locaux et des contraintes matérielles, le centre d'examen peut reproduire, en parallèle, l'organisation proposée autant de fois que cela s'avère utile. L'évaluation est réalisée par une commission composée de 2 professeurs qui enseignent de STC (pour 6 candidats).

II.3.1 - Organisation conseillée pour une matinée avec un plateau consacré aux STC

Horaires	Activités																
	Mise en place des locaux pour le sujet du matin selon les indications données par la « Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet n° du JJ/MM/AA Matin ».																
7h45	Appel des candidats en tenue professionnelle. Émargement des feuilles de présence. Le candidat tire au sort un numéro et installe son matériel en cuisine sur son poste de travail. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
07h55	Les 6 candidats entrent dans la salle d'examen pour la partie écrite de l'épreuve de STC. Cette salle est adjacente ou située dans le plateau technique de STC (voir point II.3.3).																
<u>Début de l'écrit</u> 8h00 C1, C2 8h10 C3, C4 8h20 C5, C6	À 8h00, le sujet complet, défini par le planning national, est distribué aux deux premiers candidats ; 10 minutes plus tard (8h10), une deuxième vague reçoit et traite le sujet ; 10 minutes plus tard (8h20), la troisième vague en fait de même. Chaque candidat compose pendant une heure sur la partie écrite de l'épreuve puis rend sa copie d'examen au jury.																
<u>Début des pratiques</u> 9h00 C1, C2 9h10 C3, C4 9h20 C5, C6	À l'issue de la partie écrite, les candidats, par vague de deux, entrent en cuisine pour réaliser la partie pratique de l'épreuve de STC selon l'organisation suivante : <table border="1" data-bbox="400 752 1465 1048"> <thead> <tr> <th>Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)</th> <th>1^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)</th> <th>2^e vague de 2 candidats (C3, C4)</th> <th>3^e vague de 2 candidats (C5, C6)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Partie écrite (en salle d'examen)</td> <td>8h00 – 9h00</td> <td>8h10 – 9h10</td> <td>8h20 – 9h20</td> </tr> <tr> <td>Partie pratique (en cuisine)</td> <td>9h00 – 11h00</td> <td>9h10 – 11h10</td> <td>9h20 – 11h20</td> </tr> <tr> <td>Dont temps d'échange avec le jury</td> <td>10h50 – 11h00</td> <td>11h00 – 11h10</td> <td>11h10 – 11h20</td> </tr> </tbody> </table>	Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)	1 ^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)	2 ^e vague de 2 candidats (C3, C4)	3 ^e vague de 2 candidats (C5, C6)	Partie écrite (en salle d'examen)	8h00 – 9h00	8h10 – 9h10	8h20 – 9h20	Partie pratique (en cuisine)	9h00 – 11h00	9h10 – 11h10	9h20 – 11h20	Dont temps d'échange avec le jury	10h50 – 11h00	11h00 – 11h10	11h10 – 11h20
Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)	1 ^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)	2 ^e vague de 2 candidats (C3, C4)	3 ^e vague de 2 candidats (C5, C6)														
Partie écrite (en salle d'examen)	8h00 – 9h00	8h10 – 9h10	8h20 – 9h20														
Partie pratique (en cuisine)	9h00 – 11h00	9h10 – 11h10	9h20 – 11h20														
Dont temps d'échange avec le jury	10h50 – 11h00	11h00 – 11h10	11h10 – 11h20														
<u>Début des entretiens</u> 10h50 C1, C2 11h00 C3, C4 11h10 C5, C6 11h20 fin des évaluations	Le candidat dispose d'une heure et cinquante minutes (1h50) pour prendre connaissance et réaliser le travail demandé par le sujet. Les dix dernières minutes de l'épreuve seront consacrées à un temps d'échange avec le jury.																
<u>À partir de</u> 11h00 C1, C2 11h10 C3, C4 11h20 C5, C6	Les candidats nettoient et remettent en place les matériels et ustensiles utilisés ainsi que le poste de travail. Les jurys prendront le soin de contrôler l'absence de communication entre les premiers et derniers candidats. Après contrôle par le jury du poste de travail, ils pourront être libérés.																

On veillera tout particulièrement au respect des temps d'épreuve :

- Une heure pour la partie écrite de l'épreuve ;
- Une heure cinquante minutes pour réaliser le travail demandé en atelier ;
- Dix minutes d'échanges avec l'interrogateur.

II.3.2 - Organisation conseillée pour un après-midi avec un plateau consacré aux STC

Si la matinée a été consacrée à une épreuve, le centre d'examen disposera du temps nécessaire pour procéder au nettoyage des locaux entre 11h20 (fin des évaluations) et 13h30 (arrivée des candidats de l'après-midi).

Horaires	Activités																
Mise en place des locaux pour le sujet de l'après-midi selon les indications données par la « Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet n° du JJ/MM/AA Soir ».																	
13h30	Appel des candidats en tenue professionnelle. Émargement des feuilles de présence Le candidat tire au sort un numéro et installe son matériel en cuisine sur son poste de travail. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir avant la fin de l'épreuve.																
13h55	Tous les candidats entrent dans la salle d'examen pour la partie écrite de l'épreuve de STC. Cette salle est adjacente ou située dans le plateau technique de STC (voir point II.3.3).																
<u>Début de l'écrit</u> 14h00 C1, C2 14h10 C3, C4 14h20 C5, C6	À 14h00, le sujet complet est distribué aux deux premiers candidats ; 10 minutes plus tard (14h10) une deuxième vague reçoit et traite le sujet ; 10 minutes plus tard (14h20), la troisième vague en fait de même Chaque candidat compose pendant une heure sur la partie écrite de l'épreuve puis rend sa copie d'examen au jury.																
<u>Début des pratiques</u> 15h00 C1, C2 15h10 C3, C4 15h20 C5, C6	À l'issue de la partie écrite, les candidats, par vague de deux, entrent en cuisine pour réaliser la partie pratique de l'épreuve de STC selon l'organisation suivante : <table border="1" data-bbox="400 819 1465 1122"> <thead> <tr> <th>Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)</th> <th>1^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)</th> <th>2^e vague de 2 candidats (C3, C4)</th> <th>3^e vague de 2 candidats (C5, C6)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Partie écrite (en salle d'examen)</td> <td>14h00 – 15h00</td> <td>14h10 – 15h10</td> <td>14h20 – 15h20</td> </tr> <tr> <td>Partie pratique (en cuisine)</td> <td>15h00 – 17h00</td> <td>15h10 – 17h10</td> <td>15h20 – 17h20</td> </tr> <tr> <td>Dont temps d'échange avec le jury</td> <td>16h50 – 17h00</td> <td>17h00 – 17h10</td> <td>17h10 – 17h20</td> </tr> </tbody> </table>	Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)	1 ^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)	2 ^e vague de 2 candidats (C3, C4)	3 ^e vague de 2 candidats (C5, C6)	Partie écrite (en salle d'examen)	14h00 – 15h00	14h10 – 15h10	14h20 – 15h20	Partie pratique (en cuisine)	15h00 – 17h00	15h10 – 17h10	15h20 – 17h20	Dont temps d'échange avec le jury	16h50 – 17h00	17h00 – 17h10	17h10 – 17h20
Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)	1 ^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)	2 ^e vague de 2 candidats (C3, C4)	3 ^e vague de 2 candidats (C5, C6)														
Partie écrite (en salle d'examen)	14h00 – 15h00	14h10 – 15h10	14h20 – 15h20														
Partie pratique (en cuisine)	15h00 – 17h00	15h10 – 17h10	15h20 – 17h20														
Dont temps d'échange avec le jury	16h50 – 17h00	17h00 – 17h10	17h10 – 17h20														
<u>Début des entretiens</u> 16h50 C1, C2 17h00 C3, C4 17h10 C5, C6 17h20 fin des évaluations	Le candidat dispose d'une heure et cinquante minutes (1h50) pour prendre connaissance et réaliser le travail demandé par le sujet. Les dix dernières minutes de l'épreuve seront consacrées à un temps d'échange avec le jury.																
<u>À partir de</u> 17h00 C1, C2 17h10 C3, C4 17h20 C5, C6	Les candidats nettoient et remettent en place les matériels et ustensiles utilisés ainsi que le poste de travail. Les jurys prendront le soin de contrôler l'absence de communication entre les premiers et derniers candidats. Après contrôle par le jury du poste de travail, les candidats pourront être libérés.																

On veillera tout particulièrement au respect des temps d'épreuve :

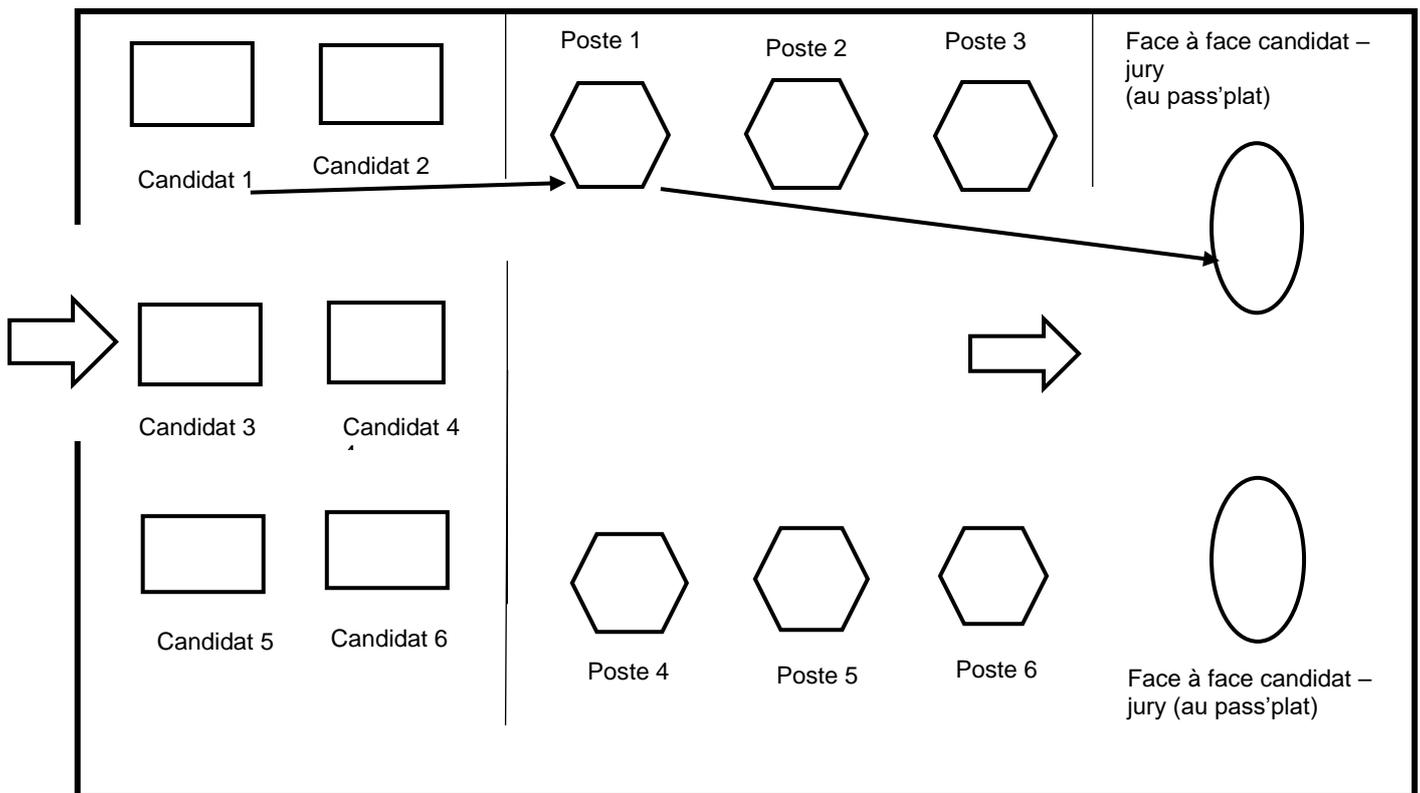
- Une heure pour la partie écrite de l'épreuve ;
- Une heure cinquante minutes pour réaliser le travail demandé en atelier ;
- Dix minutes d'échanges avec l'interrogateur.

II.3.3 - Configuration de la salle d'examen spécifique STC

➤ **Aménagement des locaux :** Les plateaux techniques seront aménagés afin de permettre au candidat de travailler en cuisine, autour d'un poste de travail froid et d'un poste de travail chaud. Le candidat devra disposer d'un matériel adapté à la production de 4 couverts.

Les candidats devront utiliser leurs propres couteaux et petits ustensiles lors de leur mise en œuvre. L'ensemble du petit matériel spécifique sera mis à disposition des candidats par le centre et rendu propre en fin de séquence.

➤ **Schéma d'ensemble :** Salle de composition pour la partie écrite de l'épreuve (6 places assises), cuisine aménagée (6 postes de travail) avec une partie légèrement retirée, à l'écart des postes de travail (mais permettant la surveillance des autres postes) pour l'échange entre l'interrogateur et le candidat en face à face :



Points de vigilance :

- L'organisation retenue nécessite qu'aucun candidat ne sorte des locaux en cours d'épreuve. Cela ne nécessite pas de mise en loge puisque les candidats ne peuvent pas se croiser.
- Les énoncés des sujets et les préparations des candidats sont à ramasser en fin d'épreuve par les examinateurs pour destruction sous l'autorité du chef de centre.

Partie III – Sujets et matières d’œuvre

III. 1 - Oral de contrôle de l’épreuve d’EGH

Pour l’épreuve orale de contrôle, les énoncés des sujets proposés appartiennent à une banque nationale de sujets d’EGH. Il importe que **le chef de centre veille à la destruction des sujets utilisés à chaque session**. Les enseignants veilleront à récupérer les brouillons des candidats et leurs sujets en fin d’épreuve pour destruction. **Les interrogateurs ne doivent pas conserver de sujet.**

Il est rappelé que la diffusion et l’utilisation en classe de ces sujets ne sont pas autorisées. Le chef de centre doit s’assurer de la non-diffusion et de la destruction de ces sujets à l’issue de l’épreuve.

Chaque année, la circulaire nationale proposera des sujets pouvant être utilisés pour la préparation de l’épreuve. Ils seront mis à disposition sur le site national de ressources Hôtellerie restauration.

III. 2 – Partie pratique de l’épreuve de STC ou de STS (voir annexe 2)

Pour chaque sujet national, il sera mis à la disposition des académies pour diffusion dans les centres :

- Un document regroupant la liste des matières d’œuvre et matériels spécifiques nécessaires à la réalisation du sujet. **Ce document sera envoyé début 2024 dans les DEC pour transmission dans les centres avant le début des vacances de printemps.**

- Le jour des épreuves, un document où figurent les consignes à destination de la commission d’évaluation. **Ces consignes sont valables sur tout le territoire national et servent de critères d’entente.** Il est important que chaque évaluateur en prenne connaissance afin de respecter les consignes qui lui sont données.

Les enseignants veilleront en fin d’épreuve, à récupérer les brouillons des candidats et leurs sujets pour destruction. **Les interrogateurs ne devront pas conserver de sujet.**

Partie IV – Notation

IV.1 - Épreuve d’EGH et partie écrite des épreuves de STC ou STS

Pour les épreuves écrites, les copies sont corrigées dans le cadre d’une commission académique ou interacadémique afin de permettre l’entente, l’échange et l’harmonisation de la correction.

Les copies de la partie écrite des épreuves de STC ou de STS seront ramassées à la fin de l’heure, centralisées et traitées à l’identique des autres copies.

IV.2 – Partie pratique des épreuves de STC ou STS

À l’issue des épreuves de STC ou STS, partie pratique, une réunion d’harmonisation est organisée sous la responsabilité de l’IA-IPR chargé de l’enseignement hôtelier selon le calendrier académique ou interacadémique. Afin de permettre d’éventuelles modifications de notes, les propositions de notes, préalablement saisies dans l’application CLYCLADES, ne seront validées qu’à l’issue de cette réunion.

IV. 3 – Fiches d’évaluation

La partie pratique des épreuves de STC ou de STS donnent lieu à l’établissement de fiches d’évaluation qui devront être complétées selon les modèles donnés dans l’application Cyclades.

IV.4 – Corrections des copies

Les professeurs-correcteurs sont nommés par le recteur de chaque académie parmi les enseignants des établissements publics et privés sous contrat, après avis de l'IA - IPR chargé de l'enseignement hôtelier.

Une réunion préalable de mise au point du barème et du corrigé ainsi qu'une réunion d'harmonisation seront systématiquement organisées pour chaque épreuve dans chaque académie ou regroupement inter académique. La participation de tous les correcteurs à ces réunions est obligatoire.

La correction des copies d'EGH est dématérialisée dans le logiciel Santorin de même que la correction de la partie écrite des épreuves de STC et STS. Le modèle de copie Santorin est donc **obligatoirement** utilisé pour tous les candidats à ces épreuves.

Chaque académie prend en charge les opérations liées à la gestion des copies de ses candidats.

Pour les épreuves écrites comme pour les épreuves orales, des échanges de correcteurs seront organisés entre les établissements afin que les candidats ne soient pas évalués par leurs propres professeurs. Ces échanges seront organisés dans le cadre des regroupements prévus, après avis de l'IA-IPR chargé de l'enseignement hôtelier. On évitera la permutation entre deux établissements.

La correction des copies de la Polynésie est assurée par l'académie de Nancy-Metz.

IV.5 – Réunions nationales d'harmonisation

Pour l'épreuve d'EGH, une réunion nationale d'entente est organisée avant le début des corrections pour les académies métropolitaines ainsi que pour les académies de Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion.

Celle-ci portera sur la mise au point du barème préalable aux corrections et se déroulera en visioconférence le **vendredi 21 juin 2024 de 14 h à 16 h**.

Pour la partie écrite de l'épreuve de Sciences et technologies culinaires et des services – ESAE, une réunion nationale d'entente est organisée en visioconférence le **mercredi 19 juin 2024 de 14h à 15h30**. Elle réunira les professeurs coordonnateurs d'ESAE et permettra de définir les principes généraux des corrections.

Les académies désigneront les présidents de leurs commissions de correction et transmettront les noms correspondants à : catherine.largeau1@ac-nancy-metz.fr impérativement **avant le 17 juin 2024**.

À l'issue de ces réunions, un barème et des consignes détaillées seront communiqués à chaque académie, à charge pour elle de les diffuser dans les centres de correction. Ce barème s'impose à tous et ne doit faire l'objet d'aucune modification. Les corrections ne pourront donc pas débiter avant les réunions d'harmonisation.

Pour le recteur
Pour la secrétaire générale
Par délégation
Le chef de la Division des Examens et Concours


Antoine KAZAN

Annexe 1 – Définition des épreuves

I.1 – Épreuve de spécialité d'économie et gestion hôtelière (EGH)

Épreuve écrite - Coefficient : 16 - Durée : 4 h
Notation : L'épreuve est notée sur 20 points.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve écrite d'économie et gestion hôtelière vise à évaluer la capacité d'un candidat à :

- analyser le fonctionnement d'une entreprise hôtelière ;
- produire, utiliser, interpréter et contrôler une information ;
- mettre en œuvre des méthodes, techniques et outils appropriés ;
- montrer l'intérêt et les limites des méthodes, techniques et outils employés ;
- rédiger une réponse synthétique, cohérente et argumentée.

Nature du travail demandé

Le sujet est librement inspiré d'une entreprise réelle. À partir de ses connaissances, de la documentation fournie et après avoir analysé le contexte et les contraintes définis dans le sujet, le candidat doit proposer des solutions adaptées aux problèmes posés.

Désignation du correcteur

Le correcteur est un professeur ayant en charge l'enseignement d'économie et gestion hôtelière en série STHR.

Épreuve Orale de contrôle

Temps de préparation : 40 min - Durée : 20 min - Coefficient : 16

L'oral de contrôle poursuit les mêmes objectifs que l'épreuve écrite.

Lorsque la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure, celle-ci se substitue à la note obtenue à l'écrit d'économie et gestion hôtelière.

Le sujet remis au candidat au début du temps de préparation se compose d'un ou plusieurs documents et d'une série de questions.

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter les réponses aux questions posées dans le sujet.

À l'issue, l'examineur durant 10 minutes demande au candidat d'explicitier, d'approfondir ou de justifier ses réponses.

I.2 – Épreuve de spécialité Sciences et technologies culinaires et des services – ESAE

I.2.1 – Épreuve de sciences et technologies des services (STS)

Épreuve écrite et pratique - Coefficient : 8 - Durée : 3 heures

La partie écrite, notée sur 20 points, est affectée d'un coefficient 1 et la partie pratique, notée sur 20 points, est affectée d'un coefficient 7

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale en vigueur. Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées dans le cadre de l'épreuve.

Le sujet de l'épreuve de STS donne lieu, dans un premier temps, à une production écrite d'une heure suivie, dans un deuxième temps, d'une réalisation pratique d'une durée de deux heures.

Les sujets sont élaborés conjointement par des professeurs d'Esae et de STS dans le cadre d'une commission nationale.

Partie écrite de l'épreuve de sciences et technologies des services (STS)

Durée : 1 h

Notation : La partie écrite est notée sur 20 points.

La partie écrite porte sur le programme de l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae) de la classe de terminale et peut mobiliser des notions de la classe de première. Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans un contexte commun en lien avec les sciences et technologies des services (STS) de la partie pratique de l'épreuve.

Objectifs de la partie écrite

Elle a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées du programme d'Esae en lien avec les STS ;
- les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Nature du travail demandé

À partir de l'énoncé d'un cas concret réel ou simplifié, éventuellement d'une documentation (extraits de textes d'actualité, de textes règlementaires, résultats d'analyses microbiologiques, comptes rendus d'inspections vétérinaires, menus, fiches techniques de produits ou d'appareils, de plans de locaux...), le candidat est amené à répondre à une série de questions dont une partie donnera lieu à un développement pratique lors de la deuxième partie de l'épreuve.

Évaluation

L'épreuve est corrigée par un professeur qui a en charge l'enseignement scientifique alimentation-environnement (Esae).

Partie pratique de l'épreuve de sciences et technologies des services (STS)

Durée : 2 h

Notation : la partie pratique est notée sur 20 points.

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale en vigueur. Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées. Cette partie de l'épreuve mobilise également les notions scientifiques abordées dans la partie écrite de l'épreuve.

Objectifs de la partie pratique

Elle a pour but de vérifier chez le candidat :

- sa maîtrise des connaissances fondamentales et appliquées mises en œuvre en STS ;
- sa capacité à mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques dans le cadre d'une production de service en restaurant et en hébergement ;
- ses capacités d'analyse et de synthèse ;
- la clarté et la rigueur de l'expression orale.

Nature du travail demandé

La partie pratique de l'épreuve consiste en la réalisation par le candidat de trois ateliers d'une durée respective de 30 minutes. Après un temps d'appropriation du sujet (30 minutes), le candidat se présente successivement à chacun des trois ateliers. Ces derniers ont pour objectif de vérifier la capacité de candidat à proposer, à partir de situations différentes, une production de services adaptée.

Les trois ateliers ont vocation à permettre au candidat de démontrer ses capacités d'analyse des situations présentées et de proposer des solutions de services (restaurant, hébergement, commercialisation ...) cohérentes. Au cours de ces ateliers, le candidat explicitera ses choix et justifiera sa démarche oralement.

La partie pratique nécessite l'utilisation des équipements et des matériels de l'établissement ainsi que de matières d'œuvre déterminées par la commission nationale chargée de l'élaboration des sujets.

Évaluation

La partie pratique est évaluée conjointement par les trois professeurs de sciences et technologies des services (STS) qui ont animé les ateliers et remplissent une grille d'évaluation.

I.2.2 – Épreuve de sciences et technologies culinaires (STC)

Épreuve écrite et pratique - Coefficient : 8 - Durée : 3 h

La partie écrite, notée sur 20 points, est affectée d'un coefficient 1 et la partie pratique, notée sur 20 points, est affectée d'un coefficient 7.

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale en vigueur. Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées. Cette partie de l'épreuve mobilise également les notions scientifiques abordées dans la partie écrite de l'épreuve. Le sujet de l'épreuve de STC donne lieu, dans un premier temps, à une production écrite d'une heure suivie, dans un deuxième temps, d'une réalisation pratique d'une durée de deux heures. Les sujets sont élaborés conjointement par des professeurs d'Esae et de STC dans le cadre d'une commission nationale.

Partie écrite de l'épreuve de sciences et technologies culinaires (STC)

Durée : 1 h

Notation : la partie écrite est notée sur 20 points.

La partie écrite porte sur le programme de l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae) de la classe de terminale et peut mobiliser des notions de la classe de première. Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans un contexte commun en lien avec les sciences et technologies culinaires (STC) de la partie pratique de l'épreuve.

Objectifs de la partie écrite

Elle a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées du programme d'Esae en lien avec les STC ;
- les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Nature du travail demandé

À partir de l'énoncé d'un cas concret réel ou simplifié, éventuellement d'une documentation (extraits de textes d'actualité, de textes règlementaires, résultats d'analyses microbiologiques, comptes rendus d'inspections vétérinaires, menus, fiches techniques de produits ou d'appareils, de plans de locaux...), le candidat est amené à répondre à une série de questions dont une partie donnera lieu à un développement pratique lors de la deuxième partie de l'épreuve.

Évaluation

L'épreuve écrite est corrigée par un professeur qui a en charge l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae).

Partie pratique de l'épreuve de sciences et technologies culinaires (STC)

Durée : 2 h

Notation : la partie pratique est notée sur 20 points.

La partie pratique porte sur le programme de l'enseignement de sciences et technologies culinaires (STC) de la classe de terminale. Cette partie de l'épreuve mobilise également les notions scientifiques abordées dans la partie écrite de l'épreuve.

Objectifs de la partie pratique

Elle a pour but de vérifier chez le candidat :

- sa maîtrise des connaissances fondamentales et appliquées mises en œuvre en STC ;
- sa capacité à mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques dans le cadre d'une production culinaire ;
- ses capacités d'analyse et de synthèse ;
- la clarté et la rigueur de l'expression orale.

Nature du travail demandé

La partie pratique de l'épreuve consiste en la réalisation par le candidat d'une production culinaire d'une durée de 1 h 50 suivie d'un échange avec la commission d'évaluation d'une durée de 10 minutes. La production est réalisée en fonction du travail demandé par le sujet et du panier de denrées proposé. Elle nécessite l'utilisation des équipements et des matériels de l'établissement ainsi que des matières d'œuvre déterminées par la commission nationale chargée de l'élaboration des sujets. Au cours de l'entretien qui suit, le candidat répond oralement aux questions posées par le sujet en présentant son analyse, en explicitant ses choix et en justifiant la démarche adoptée dans le cadre de sa production culinaire.

Évaluation

La partie pratique est évaluée par un professeur de sciences et technologies culinaires (STC) qui remplit une grille d'évaluation.

I.2.3 – Épreuve Oral de contrôle

Oral de contrôle

Épreuve du second groupe

Épreuve orale : 20 minutes - Temps de préparation : 30 minutes - Coefficient : 16

L'épreuve porte sur le programme d'Esae dans un contexte de STC et/ou de STS.

La note obtenue à l'épreuve de contrôle, si elle est supérieure, se substitue à la note obtenue à la partie écrite de l'épreuve. Un sujet est proposé au candidat qui dispose de 30 minutes pour préparer sa soutenance de 20 minutes.

L'épreuve orale consiste en une présentation du candidat suivie de questions avec l'examineur.

L'épreuve est évaluée par le professeur en charge de l'Esae.

Annexe 2 – Estimation des coûts de matières d'œuvre¹

Épreuve de spécialité Sciences culinaires et des services – ESAE

II.1 Épreuve de sciences et technologies des services (STS) Métropole, Antilles et Réunion

N° de Sujet	Coût des matières d'œuvre par candidat
Métropole	
1	13,00 €
2	8,00 €
3	14,00 €
4	14,50 €
5	5,00 €
6	10,00 €
7	15,00 €
8	4,00 €
9	22,00 €
10	9,00 €

Épreuve de sciences et technologies des services (STS) Polynésie

N° de Sujet	Coût des matières d'œuvre par candidat
1	2,40 €
2	18,00 €
3	17,00 €
4	0,00 €

II.2 - Épreuve de sciences et technologies culinaires (STC) Métropole et Antilles et Réunion

N° de Sujet	Coût des matières d'œuvre par candidat
1	9,00€
2	19,00€
3	29,00€
4	15,00€
5	20,00€
6	11,00€
7	14,00€
8	12,00€
9	16,00€
10	9,00€

Épreuve de sciences et technologies culinaires (STC) Polynésie

N° de Sujet	Taux matières d'œuvre
1	24,00€
2	24,00€
3	24,00€
4	20,00€

¹ Les coûts sont estimés au 01/10/2023 à partir des tarifs habituellement constatés.